

L'INFOLETTRE DU SCRC

NUMÉRO 16 • 21 JUIN 2019

Une nouvelle équipe

Au terme de l'élection qui s'est tenue au sein du SCRC et prenant fin aujourd'hui, le vendredi 14 juin, une nouvelle équipe a été élue sans opposition, à l'exception du poste de responsable santé et sécurité au travail qui était en élection. Cette nouvelle équipe entrera en fonction le 18 juin prochain au mandat d'une durée de 3 ans. Notez que le poste de coordonnateur Québec n'a reçu aucune candidature. Il s'agit de :

Pierre Tousignant (Président)
Isabelle Montpetit (Secrétaire-Trésorière)
David Savoie (Communication et mobilisation)
Damian Pilié (Relations de travail)
Jean-François Nadeau (Griefs et litiges)
Josiane Létourneau (Coordination Montréal)
Piel Côté (Coordination autres régions)
Michel Nogue (Coordination Moncton)
Coordination Québec (vacant)
Mario Normandin (Santé et sécurité au travail)

Bonne chance à la nouvelle direction du SCRC. •

Le point sur les compteurs

Les discussions avec l'employeur en vue de la conclusion d'une lettre d'entente sur l'application des dispositions du compteur unique sont en bonne voie et devraient être finalisées prochainement. Nous vous informerons des termes de la lettre d'entente dès sa signature. •

Conseil syndical

Les membres du conseil syndical devaient se réunir les 26 et 27 juin prochains à Montréal. Cependant, en raison des vacances et des difficultés à atteindre le quorum, cette rencontre se tiendra tôt dès la rentrée automnale. Le Bureau syndical ne sera pas inactif pour autant. Des travaux préparatoires se tiendront pendant l'été et la formation visant à soutenir les délégués sera élaborée en vue mieux soutenir vos représentants. •

Groupe de travail sur les dispositions visant les employés temporaires

À la suite de plusieurs discussions et témoignages au sujet des irritants dans l'application des dispositions de la convention collective sur les temporaires, il a été convenu de mettre sur pied un groupe de travail visant cerner les contours des problèmes soulevés et tenter de trouver des solutions pour en atténuer les effets. Ce groupe de travail sera composé de membres temporaires des différents secteurs visés et sera accompagné d'un membre du bureau syndical et de notre conseillère. L'objectif est de trouver des solutions aux différents problèmes d'application des dispositions concernant les temporaires. Les premières discussions porteront sur le secteur de l'information. D'autres secteurs seront également visés par la suite et le comité modulera sa composition pour tenir compte des différentes réalités vécues et des différents secteurs. •

Comité sur la fonction d'édimestres

Le comité sur la fonction d'édimestres a commencé ses travaux le 15 mai dernier. Un sondage d'une vingtaine de questions a été élaboré et envoyé aux édimestres. Les réponses qui commencent à parvenir au comité seront traités et constitueront une base de travail lors des futures discussions sur les monographies d'emploi.

Par ailleurs, le comité sur la fonction d'édimestre rencontrera l'employeur le 25 juin.

Nous vous informerons au fur et à mesure de l'avancement des travaux et encourageons les édimestres qui ne l'ont pas déjà fait à répondre au sondage le plus tôt possible.

Révision d'un protocole entre les syndicats et l'employeur

En 2009, un protocole d'entente sur des règles de partage du surplus du fonds de pension ainsi que pour la création d'un fonds de soins de santé a été signé entre les syndicats et l'employeur à l'exception de l'ex-SCRC.

En ne signant pas ce protocole, le SCRC ne pouvait pas bénéficier des dispositions de l'entente.

Le protocole prévoit une révision 10 ans plus tard, soit en 2019. Depuis 2016, nous avons demandé que l'ex-SCRC puisse intégrer le protocole par l'entremise du nouveau SCRC fusionné.

Une demande officielle a été transmise en ce sens au CCAS et a été appuyée par les autres syndicats signataires ainsi que par le représentant des retraités. Des discussions ont commencé la semaine dernière à Ottawa et se poursuivront après la période estivale. Il a été convenu que le SCRC et l'Employeur poursuivront les démarches en vue d'intégrer le SCRC. •

Site web du SCRC

Comme vous l'avez sûrement remarqué, nous avons reconstruit notre site web pour en faire un site plus lisible et plus accessible, et où la recherche de document est plus facile.

Nous avons aussi une autre nouveauté. Désormais nous disposerons d'un forum dont l'accès sera réservé exclusivement aux membres à l'aide d'un mot de passe. Nous vous enverrons la procédure détaillée dans les prochains jours.

Ainsi, les membres pourront poser leurs questions ou faire des propositions à travers un canal unique, ce qui facilitera la circulation de l'information entre les membres et la direction syndicale d'une part et entre les membres d'autre part. •

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES SUJETS À PROPOSER,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER
514 842-4020 ou 888 842-4020 • SCRC@SCRC.QC.CA

